

## CHRONIQUE.

*Travaux du Tombeau de la Chrétienne.* — Sur la proposition de son Excellence monsieur le Maréchal Gouverneur Général, l'Empereur vient d'accorder une nouvelle allocation de 6,000 fr. pour continuer — dans les limites du programme arrêté — les travaux de déblai et de sondage entrepris depuis le mois de novembre dernier, à la sépulture commune des dynasties mauritaniennes. Cela porte donc à douze mille francs la somme consacrée jusqu'ici par la munificence impériale à la solution du problème le plus intéressant que l'Afrique ait encore présenté aux méditations des archéologues. Les amis de nos antiquités algériennes apprendront avec une vive reconnaissance ce nouvel acte de libéralité du souverain qui contribue si puissamment à l'avancement des sciences historiques, et par ses œuvres personnelles et par ses encouragements éclairés.

Nos lecteurs se rappelleront peut-être qu'on s'était borné d'abord à ouvrir, entre la porte du Nord et celle de l'Est, dans la masse des pierres écroulées, une espèce de couloir à ciel ouvert, tangent à l'édifice, et auquel on accédait par trois ruelles. C'était, à la rigueur, tout ce qu'il fallait pour reconnaître sa véritable forme, son mode d'architecture, ses dimensions, etc. Mais cela ne permettait pas d'en avoir une vue d'ensemble, au point perspectif le plus favorable.

Grâce au nouveau subside, ce dernier et très-important résultat est devenu possible et est même en grande partie obtenu : car des 2558 mètres cubes qu'il fallait déplacer pour dégager tout-à-fait la face du Nord-Est du monument, la moitié est déjà enlevée, deux des trois hauts massifs de pierres qui s'interposaient entre le Tombeau et l'observateur ayant complètement disparu aujourd'hui (17 avril). D'ici à la fin du mois, il ne restera plus rien qui gêne la vue ; et, sur une de ses quatre faces — c'est-à-dire sur un espace de 64 mètres — l'édifice, débarrassé enfin de son linceul lapidaire, apparaîtra dans toute son imposante hauteur et avec ce que la cupidité et le vandalisme ont laissé subsister de sa colonnade.

Les travaux de sondage, qui ont pour but, on le sait, de rechercher l'emplacement des chambres sépulcrales, afin d'y arriver ensuite au moyen d'une galerie ou d'un puits, selon les circonstances, les travaux de sondage participent du redoublement d'activité imprimé à l'entreprise : une nouvelle chèvre a été montée et un deuxième trépan sonde en ce moment les profondeurs mystérieuses du monument. Il s'opère donc deux sondages simultanés, tous deux à des distances assez rapprochées, entre le centre et la circonférence, pour qu'aucune cavité de quelque importance ne puisse échapper aux investigations.

En présence d'un monument aussi colossal, et qui, pourtant, n'offre ni porte, ni fenêtre, ni aucune ouverture régulière quelconque qui conduise à l'intérieur, la curiosité est naturellement très-surexcitée : l'attrait tout particulier que l'homme éprouve pour l'inconnu se trouve ici mis en jeu d'une façon toute spéciale et l'imagination est vivement sollicitée à se donner libre carrière. Il n'est donc pas étonnant, mais simplement regrettable, que, des deux parties de l'exploration, celle du sondage soit à peu près la seule qui préoccupe le public, l'autre fixant à peine ses regards, malgré son importance. Nous parlons ici du public qui n'a pas vu le Tombeau de la Chrétienne depuis que nos fouilles l'ont en partie dégagé ; car les personnes qui ont pu le visiter sont bien loin de partager cette indifférence.

Aussi, pour suppléer autant que possible à l'examen direct que tout le monde n'est pas à même de pratiquer, on va exécuter en plâtre un modèle exact du Tombeau de la Chrétienne, outre un tableau d'assez grande dimension pour qu'il soit possible de s'en faire une idée exacte. Ces deux objets, placés sous les yeux du public, à la Bibliothèque, diront plus et mieux que toutes nos explications.

Déjà, on peut voir dans cet établissement un dessin partiel du monument, fait par M. Mac Carthy ; il représente une des fausses portes restaurée par lui à partir du 3<sup>e</sup> tambour, au dessus de la base des colonnes.

P. S. — Le 5 mai, à 2 heures un quart de l'après-midi, la

sonde a signalé un caveau haut de 2<sup>m</sup> 65<sup>c</sup>, situé derrière la fausse porte du Sud. On travaille en ce moment à pénétrer par galerie horizontale. Les deux problèmes posés aux explorateurs — déblais et recherche d'entrée — sont donc aujourd'hui résolus.

A. BERBRUGGER.

TÉNÈS (Cartenna). — Un de nos correspondants de cette ville, M. Gay, médecin colonial, nous adresse la communication suivante, datée du 15 courant :

« Avant-hier, me promenant sur le boulevard de l'Est, en face du bazar Zenovardo, j'assistai à une intéressante découverte : l'Entrepreneur de la ville, en creusant des caniveaux, rencontra une pierre longue de 80<sup>c</sup>, large de 30<sup>c</sup> sur 23<sup>c</sup> d'épaisseur. On lisait, au milieu de la largeur, en deux lignes serrées dont les lettres hautes de 2<sup>c</sup>, sont d'un type de la bonne époque et gravées soigneusement :

S. SOCRATIS. SEX. DOMITIVS LAETVS PVB.....  
IERVNT. EX PRECEPTO NVMINIS AVGVS.....

Les lacunes des fins de lignes proviennent de ce que la pierre est écornée en cet endroit.

J'ai fait porter la pierre chez moi pour l'étudier, me proposant de l'envoyer ensuite à la Mairie.

J'ajouterai que deux médailles ont été trouvées auprès de cette pierre, toutes deux de Trajan, du module grand bronze, l'une avec le revers de Rome, debout, entourée de la légende S. P. Q. R. (Senatus populusque romanus) Optimo principi ; l'autre ayant au revers un temple octostyle.

Je terminerai par une autre découverte épigraphique : à six kilomètres de Ténès, sur le versant sud de la montagne qui regarde Montenotte, à 150 pas d'une ruine romaine qui pourrait avoir été une villa de quelque habitant de Cartenna, j'ai trouvé l'inscription ci-dessous, qui est gravée au sommet d'une dalle de 1<sup>m</sup> 30<sup>c</sup> de longueur et de 1<sup>m</sup> 10<sup>c</sup> de largeur.

|       |           |
|-------|-----------|
| D     | M         |
| ET    | MEMOR     |
| AET   | FLA. MAVR |
| LICIO | H. C. E.  |

Les deux premières lettres de la dernière ligne sont liées.  
L'inscription est un peu fruste et les caractères en sont mal  
faits.....

Agréez, etc.

GAY.

NOTE DE LA RÉDACTION. — La première des inscriptions  
communiquées par M. Gay est surtout intéressante. Malheureu-  
sement, il y manque les fins de lignes; peut-être même, les  
commencements de lignes manquent aussi.

L'importance de ce document fait désirer d'être fixé avec  
la plus grande certitude sur tout ce qui le concerne; aussi  
regrettons-nous que notre honorable correspondant ait fait  
usage d'expressions vagues et douteuses pour exprimer ses di-  
mensions. En effet, *longueur*, dans sa phrase, signifie sans  
doute la plus grande dimension relative de la face écrite du  
bloc, et, *largeur*, la moindre. Mais cela laisse un doute et ne  
permet pas de mettre la pierre en situation; l'idée eut été  
plus nette si l'on avait adopté le langage exact de ceux qui  
disent, avec raison, *hauteur* pour toute dimension de bas en  
haut et *largeur* pour toute dimension d'un côté à l'autre de  
l'épigraphe, terminologie qui exclut toute équivoque.

Néanmoins, aidé de ses autres renseignements, nous sup-  
posons avoir compris la pensée de notre correspondant et  
nous la traduisons matériellement ci-dessous :

|                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>S. SOCRATIS. SEX. DOMITIVS LAETVS.....<br/>IERVNT EX PRECEPTO NVMINIS AVGVS.....</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|

Si l'on essaie d'aborder l'explication de cette épigraphe, une  
difficulté arrête dès le début: Est-il bien certain, peut-on se  
demander, que le nom propre *Socrate* y soit au génitif et qu'il  
ne faille pas lire *Socrates* au lieu de *Socratis*? Si la correction  
que nous indiquons ici est fondée, l'interprétation du frag-  
ment dont il s'agit devient très-simple, au moins dans son  
ensemble, puisqu'on peut y voir « S. Socrates et Sextus Do-

mitius Laetus, d'après une prescription de la divinité d'Auguste, ont élevé quelque monument, » dont la nature se trouvait indiquée dans la partie de l'inscription qui manque.

Mais, si M. le Dr Gay a bien lu ce texte et si le lapicide qui l'a gravé n'a commis aucune erreur, il faut chercher un tout autre mot à l'énigme.

S'agirait-il ici de quelque hommage rendu à Socrate, dont les Athéniens repentants firent un héros et un demi-dieu quelque temps après sa mort, lui élevant une statue en bronze de la main de Lysippe et lui dédiant une chapelle? La Biographie universelle cite un certain Thomas Adam que ce sujet a inspiré et qui en a fait la matière d'une *Dissertatio de statua Socratis Atheniensium poenitentiae monumento publico*.

Nous résisterons à la tentation d'appliquer ces données à l'explication de S. SOCRATIS, etc., car il faudrait avant tout garantir la lecture; ce que M. le Dr Gay peut faire aisément en nous adressant un estampage du document en litige.

Nous regrettons de n'avoir pas non plus un estampage de la deuxième épigraphe ; et nous saisissons cette occasion de rappeler à nos correspondants combien il importe d'accompagner leurs copies de ce moyen de contrôle si essentiel.

Néanmoins, nous lisons ainsi l'inscription dont il s'agit :

D M  
ET MEMOR  
IAE T. FLA. MAVR  
ILICI O. H. C. F.

« *Diis Manibus et Memoriae Titi Flavi Maurilici. Ossa hic condita fuerunt.* » Aux dieux mânes et à la mémoire de Titus Flavius Maurilicius. Ses os ont été inhumés ici.

Les deux lettres L, I, qui commencent la 4<sup>e</sup> et dernière ligne forment un sigle ou ligature. Ce genre de caractères est ordinairement d'une lecture plus difficile que les lettres simples et constitue une pierre d'achoppement où viennent parfois trébucher des épigraphistes, même assez exercés.

Aussi, nous ne serions pas étonné que ce nom propre inusité, MAVRILICIVS, ne fût le résultat d'une lecture fautive.

Un bon estampage peut seul éclairer la question et nous le réclamons instamment de la complaisance de M. le Dr Gay.

A. BERBRÜGGER.

AUMALE (Auzia). — M. Mercier jeune, d'Aumale, nous communique l'épithaphe suivante qui est encadrée dans un mur romain où elle forme une pierre d'angle ; elle se trouve à environ 250<sup>m</sup> de la porte du Sud, près de l'oued Sour, dans la propriété Cuchet :

D     M     S  
POMPEIO  
SATVRNI  
NOSACER  
DOTI. DIDI  
ACAECINA  
CONIVGI. VI  
X. AN. LXXX VIII  
D. D.

Les dimensions approximatives de la pierre sont de 60<sup>e</sup> dans les deux sens.

Les deux premiers A de la 6<sup>e</sup> ligne sont couronnés dans la copie de M. Mercier par une petite ligne horizontale.

La face expressive du monument offre deux compartiments, un à gauche, l'autre à droite ; c'est sur ce dernier que l'épithaphe de Saturninus a été gravée. Le compartiment de gauche était sans doute réservé à sa femme Caecina. Une guirlande attachée au-dessus de la ligne verticale qui sépare les deux compartiments retombe à droite et à gauche. C'est un genre d'ornement très-souvent employé sur les monuments funéraires d'Auzia.

L'épigraphie se développe ainsi : « Diis manibus sacrum. Pompeio Saturnino sacerdoti ; Didia Caecina conjugis ; vixit annis octoginta octo, dedicavit. »

C'est-à-dire : — monument consacré aux dieux mânes. A son époux Pompeius Saturninus, prêtre, qui a vécu quatre-vingt-huit ans, Didia Caecina a dédié (ce tombeau).

On voit que, dans la traduction, nous avons rétabli l'ordre

logique des idées quelque peu dérangé dans le texte latin.  
L'abréviation D. D. qui termine l'épigraphie peut signifier *Decreto Decurionum* aussi bien que *Dedicavit* ; mais il nous a paru qu'ici c'était ce dernier mot qui convenait.

CHERCHÉL. (Caesarea). — M. Beaujean officier-comptable à Cherchel, nous adresse la communication suivante :

« On fait en ce moment à Cherchel des tranchées pour les conduits des fontaines ; dans celle de la rue du centre, on a exhumé une pierre portant une inscription. Par malheur, le creux des lettres était rempli de terre au moment de la découverte et on a cassé cette pierre avant d'avoir pu les apercevoir. Plus tard, un ouvrier fontainier, ayant distingué des caractères sur les fragments, les a transcrits de la manière suivante :

C F QVIR  
AEDIL  
II QQ  
ACROR  
AIVRNVM ICNSSIMO

M. Gabasson, propriétaire à Cherchel, ayant vu la transcription de cette épigraphie entre les mains de l'ouvrier me l'a confiée pour que j'en prisse copie. Je ne puis donc vous garantir sa conformité avec l'original que je n'ai pas eu sous les yeux. Cependant, je ne laisse pas de vous l'adresser. Tout peut servir en épigraphie. »

*Note de la Rédaction.* Il manque ici la première ligne, celle où se trouvaient le nom et le prénom du dédicataire, lequel, d'après les trois lignes suivantes était :

CAII FILIO QVIRINA  
AEDILI  
DVVMVIRO QVINQVENNALI

c'est-à-dire . . . . « fils de Caius, de la Tribu Quirina, — Édile, — Duumvir quinquennal . . . . »

Les lignes suivantes contiennent selon toute probabilité le nom du dédicateur qui adresse son hommage à un ami très-

cher AMICO DVLCISSIMO (?) Ces mots paraissent ici trop altérés pour qu'on essaie de les reconstruire, ce qui est d'ailleurs une opération assez difficile sur les noms propres, où le sens ne vient pas en aide. Les édiles, outre leurs fonctions variées, qui sont généralement connues, puisque le mot a passé dans la langue vulgaire, étaient souvent les seuls magistrats des municipes ; mais ce n'était sans doute point le cas pour Caesarea, puisque nous trouvons ici la mention du duumvirat quinquennal, magistrature ainsi nommée parce que l'élection la conférait pour *cinq* ans.

A. BERBRUGGER.

KHERBET GUIDRA (Sertei). — On nous écrit du camp de Châlons :

Je viens de lire dans le recueil archéologique de Constantine (année 1865 p. 64) que M. le chef d'escadron Payen, Commandant supérieur du cercle de Bordj bou Areridj, a découvert à Kherbet Guidra sur l'Oued-Chertioua les ruines d'un centre romain important, et parmi ces ruines l'inscription suivante :

Imp. Coes. M. Aur Se  
verus.....  
pius felix Aug muros  
paganicences serte  
etans per popul suos fe  
c + cur sal semp victore  
proc sus insta + rus he  
vio crescente de cel  
e. ci. raptœ pr

A mon bon sens, cette inscription constate que « l'Empereur Elagabale » a fait élever par la population les murs du *bourg anicien* de Sertei (pagi anicensis Serteitani) par les soins de Salvius Sempronius Victor son procureur, et sous la direction de (Ruoticus ?) Helvius Crescens (décurion de la Colonie ?

En ne nous attachant qu'au sens des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lignes de l'inscription, il nous est facile de reconnaître que M. le Commandant Payen vient de retrouver l'emplacement de la ville épiscopale de

Serteï, marquée par Morcelli dans la Sitifiennne (Serteïtana), laquelle ville a laissé son nom au ruisseau qui baignait ses murs (l'oued Chertioua de nos jours).

Le bourg de Serteï portait le surnom d'Anicien, qui rappelle le nom de la famille romaine si célèbre des Anicius. Ce bourg était probablement élevé sur leurs propriétés, ou les reconnaissait pour patrons.

J'ai attribué ce monument à Elagabale. — Le mot qui suit les noms M. Aur. Severus est martelé et pourrait être restitué soit Antoninus soit Alexander, ce qui concernerait Caracalla ou Alexandre Sévère tout aussi bien qu'Elagabale : mais comme à la mort de ce dernier, le Sénat ordonna que son nom fût effacé des monuments publics, je pense que le martelage de notre inscription doit la lui faire appliquer de préférence aux deux autres.

Agréez, etc.

H. TAUXIER,

Sous-lieutenant au 74<sup>e</sup> de ligne.

MONDOVI. — M. le Dr Reboud nous envoie, de Bône, la photographie parfaitement réussie d'une intéressante inscription romaine que nous reproduisons ci-après, bien que M. le C<sup>t</sup> De La Mare l'ait déjà publiée, ainsi que M. L. Renier, dans son *Epigraphie romaine de l'Algérie* et dans ses *Mélanges d'épigraphie*.

Cependant, les renseignements dont M. le Dr Reboud accompagne sa communication suffiraient seuls pour justifier une nouvelle publication, s'il ne s'y joignait pas cette circonstance que la belle photographie de M. Nicolas fils constitue une copie d'une netteté et d'une exactitude que le plus habile épigraphiste ne pourrait pas se flatter d'atteindre.

Voici le texte que nous y lisons aussi clairement que si l'original était sous nos yeux.

L. POSTVMIO FELICI

CELERINO A MIL. FLAM.

AVG. P.P. PONTIFICI II VIR

*Revue Afr.*, 10<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 56.

10

OB MAGNIFICENTIAM  
 GLADIATORII MVNERIS  
 QVOD CIVIBVS SVIS TRI  
 DVO EDIDIT QVO OMNES  
 PRIORVM MEMORIAS  
 SVPERGRESSVS EST OB  
 QVE EIVS INNOCENTIAM  
 SPLENDOREMQUE ET  
 IN PATRIAM SVAM IN  
 CONPARABILEM AMOREM  
 SINGVLAE CVRIAE SINGVLAS  
 STATVAS DE SVO POSVERVNT  
 VT EXIMIAM VOLVNTATEM EIVS  
 TANTI HONORIS TITVLIS  
 ADAEQVARENT  
 L. D      D. D.

Ce qui précède est gravé en lettres de 4<sup>e</sup>, dans un cadre à moulures, sur une pierre haute de 1<sup>m</sup> 14<sup>e</sup> et large de 0<sup>m</sup> 56<sup>e</sup>.

Avant d'aborder la traduction et le commentaire de cette épigraphe, et de sa sœur — car elle en a une —, racontons leur histoire d'après les renseignements que nous devons au zèle infatigable de M. le Dr Reboud.

La dédicace dont il s'agit a été découverte par M. le Ct de La Mare, il y a une vingtaine d'années, à *Guebor Bou Aoun* (les tombeaux de Bou Aoun), sur la rive gauche de la Seybouse, un peu au nord de Mondovi, le Koudiat Mena des Arabes, lequel est à 24 kilomètres au Sud de Bône.

En mars 1864, Guebor Bou Aoun, après avoir été la ferme Moujol, était devenu la ferme Nicolas, du nom de son dernier propriétaire, riche banquier de St Étienne. A cette époque, les grands travaux exécutés par M. Nicolas amenèrent la découverte de sépultures antiques avec leurs épitaphes, de médailles et de vases de toute nature.

On y trouva, entre autres choses, un deuxième exemplaire de la dédicace à Postumius, exemplaire que l'on peut dire identique à celui du Ct de La Mare, puisque l'unique diffé-

rence qu'il y ait de l'un à l'autre, c'est que, dans celui que l'on a exhumé tout récemment les lettres A, M, du mot EXIMIAM, sont liées, à la 16<sup>e</sup> ligne.

On verra tout-à-l'heure pourquoi cette épigraphe a été ainsi gravée en double expédition.

Deux tombeaux antiques en maçonnerie se trouvaient à côté de notre pierre de dédicace; il n'en reste plus aujourd'hui d'autre vestige qu'une lampe en terre cuite que l'on avait recueillie à côté de la tête d'un des squelettes.

M. le Dr Reboud fait remarquer que ces dédicaces jumelles étant juxtaposées, elles semblent avoir supporté une statue. C'est, en effet, ce que le texte de l'épigraphe annonce.

Il constate enfin ce fait regrettable, que *pour rendre la lecture plus facile*, quelques lettres ont été refouillées. Il ne dit pas d'ailleurs si c'est *jadis* ou à *présent*. Dans ce dernier cas, nous rappellerons que retoucher une inscription antique par le burin, le pinceau ou le crayon, c'est préparer des pierres d'achoppement au travailleur qui viendra l'étudier ensuite et qui, au lieu de ce que le lapicide ancien y avait mis pourra très-bien y trouver ce que le remanieur moderne a cru y voir, C'est, en un mot, une variété de vandalisme.

Nous pouvons maintenant entamer l'étude de l'épigraphe en elle-même : elle exprime, en ces termes, la reconnaissance d'un corps municipal envers un personnage qui avait généreusement contribué aux plaisirs du public, etc. . .

« A Lucius Postumius Felix Celerinus, honoré de grades supérieurs dans la milice, flamme auguste, perpétuel pontife, duumvir. A cause de la magnificence du spectacle de gladiateurs qu'il a donné à ses concitoyens pendant trois jours — en quoi, il a effacé le souvenir de tous ses prédécesseurs — et, aussi, à cause de son intégrité, de son haut rang et de son incomparable affection envers sa patrie, chaque curie lui a élevé une statue à ses frais, afin d'atteindre par l'hommage d'un si grand honneur le niveau de son excellent bon vouloir. »

» Élevé sur un emplacement concédé par décret des Décurions. »

Pour l'expression *A Militiis*, nous renvoyons à l'explication savante et détaillée que M. Léon Renier en a donnée dans ses *Mélanges d'épigraphie romaine*, p. 203.

*Munus gladiatorium* se dit d'un spectacle ou combat de gladiateurs. En général, *munus dare, praebere, edere*, ou *munere fungi*, signifiait donner des jeux. Le mot que l'on joignait à *Munus* déterminait, comme ici, la nature de ces jeux.

*Curiae singulae*. A Rome, la curie était une subdivision des tribus dans lesquelles le peuple avait été rangé ; dans les provinces, c'était une fraction du corps municipal, de l'*Ordo*.

Dans l'endroit où l'on a trouvé l'épigraphie en double expédition qui nous occupe, il n'existe, on l'a vu plus haut, que des sépultures antiques et sans doute aussi quelques autres vestiges, mais, pourtant, aucun ensemble de ruines assez considérable pour permettre de supposer qu'il y ait eu là une cité proprement dite. On peut donc y admettre l'existence d'une villa, mais rien de plus.

Nous ne nous appuyons pas, d'ailleurs, sur le silence des anciens itinéraires, qui ne mentionnent aucun centre de population à cet endroit ; le seul qu'ils nomment sur cette ligne, entre Hippone et Tipasa de l'Est (Khemissa), étant le *Vicus Juliani*, qui est beaucoup trop au Sud pour que l'on puisse l'identifier à Guebor Bou Aoun. Cet argument négatif n'aurait pas, en effet, une bien grande valeur, puisque souvent on trouve ici les restes de centres antiques dont ces documents ne font nulle mention. Car ils ne sont guère autre chose, après tout, que des livres de poste ou d'étapes, et ne s'occupent que des lignes de communication d'une certaine importance, à leur point de vue particulier, laissant de côté tout ce qui se trouvait entre les mailles de leur réseau obligé.

Il faut donc renoncer à chercher sur le lieu même de la découverte la ville antique assez considérable pour avoir eu un conseil municipal à double curie, assez riche pour posséder un amphithéâtre, un cirque où l'on pût donner des jeux publics, et, en même temps, assez rapprochée du lieu de la découverte pour permettre de supposer que celui-ci ait fait partie de son territoire.

Hippo Regius (Hippone) nous paraît être la cité antique qui, dans cette région, satisfait le mieux aux données du problème.

On demandera pourquoi, dans cette hypothèse, les statues et les dédicaces avaient été placées au lieu dit aujourd'hui Guebor Bou Aoun et non à Hippone même. Une réponse surgit ici d'elle-même : c'est que, probablement, la villa de Postumius se trouvait au premier de ces deux endroits.

Ce rayon de 20 kilomètres, en minimum, que cela suppose au territoire d'Hippone n'a rien qui doive surprendre : on voit dans les écrits de saint Augustin que son diocèse s'étendait assez loin au-delà des murs du siège épiscopal. Or, les diocèses ecclésiastiques, ont généralement pris pour limites, dès l'origine celles du territoire même de la cité dont ils empruntaient le nom.

Si quelque lecteur objecte qu'ici nous déployons un trop grand luxe de critique, attendu qu'il n'est pas absolument nécessaire, dans la question, que la villa de Postumius appartint au territoire même d'Hippone, nous nous permettrons de le contredire.

En effet, le nom de la cité qui rend l'hommage audit Postumius n'est pas exprimé dans l'épigraphie ; ce silence n'a lieu et ne s'explique que si le monument épigraphique est élevé au sein même de la cité ou, au moins, sur son territoire ; car autrement rien n'indiquerait d'où il émane. Or, on ne concevrait guère un vague pareil, attendu que si l'on s'adresse solennellement, officiellement au public, par l'intermédiaire de l'écriture, c'est apparemment avec la pensée qu'il saura qui lui parle. Si la dédicace est sur son territoire, ce public n'a pas besoin qu'on lui dise le nom de la localité ; mais si, par suite de quelque circonstance spéciale, la dédicace doit se trouver ailleurs, il y a nécessité de le nommer expressément pour éviter la confusion et des attributions fausses.

Rien ne précise dans notre document épigraphique l'époque où il a été gravé. On voit seulement, par le texte même, qu'il est antérieur à l'époque triomphante du christianisme, c'est-à-dire à la fin du 4<sup>e</sup> siècle. La forme des caractères le classe vers l'époque des Sévères ou très-peu au-delà.

L'intéressante inscription de Postumius peut donner lieu à beaucoup d'autres remarques, surtout à des remarques plus étendues et mieux développées que nous n'avons pu les produire au Tombeau de la Chrétienne, où nous écrivons cet essai de commentaire. Aussi, nous nous serions contenté de donner la copie d'après la photographie de M. Nicolas, fils, et d'y ajouter les notes de M. le Dr Reboud, si ce dernier ne nous avait vivement engagé à accompagner le tout de quelques explications.

A. BERBRUGGER.

FAUX TITRES ARABES. — On nous écrit du camp de Châlons :

« A propos de l'article que MM. Aucapitaine et Federmann ont publié sur le gouvernement turc dans le pays de Titteri, vous avez fait remarquer que les pièces officielles sur lesquelles ils s'étaient basés pour établir leur chronologie des beys de Titterie, étaient fausses en bonne partie.

» Pour ne parler que de la première de ces chartes, « qui est un acte d'exemption, en faveur des Chorfa, de tous impôts et corvées, acte donné, soi-disant, par le bey Redjeb en 955 de l'hégire (1548 de notre ère), » on peut affirmer en toute sûreté que cette pièce est l'œuvre d'un maladroit faussaire, et qu'il n'a existé en Algérie, à cette époque, aucun bey nommé Redjeb, ni même nommé autrement.

» L'institution des beys dans la régence d'Alger est, en effet, postérieure de près d'un siècle à l'année 1548. Jusque là, le pays resta divisé en grandes circonscriptions, commandées par des caïds, ayant pour chefs-lieux les villes principales du pays. « Les » alcaïdes, dit Diego de Haedo, lequel écrivait en 1612, les » alcaïdes sont ceux qui gouvernent les terres et peuples assu- » jettis à l'empire d'Alger, avec tous leurs districts, comme sont : » Tremecen, Mostaganem, Ténez, Sargel, Meliana, Biscari, Bou- » gie, Giger, Collo, Bône, Constantine et autres. » De beys, Haedo n'en fait nulle part la moindre mention, dans le tableau qu'il trace du gouvernement de l'Odjak, non plus que dans son histoire des pachas d'Alger (*Epitome de los Reyes de Argel*), ou dans ses *Actes des martyrs*.

» Ce ne fut que plus tard, quand les Turcs entrèrent plus

avant dans l'administration du pays qu'ils subdivisèrent ces grands caïdats en *outhans*, et qu'ils envoyèrent un caïd dans chacun de ces districts. En même temps et pour diriger et surveiller de plus près un si grand nombre d'agents, ils établirent dans l'Est, dans l'Ouest et dans le Sud trois gouverneurs provinciaux auxquels ils donnèrent le titre de Bey, déjà connu depuis longtemps dans l'empire de Turquie. — A ma connaissance, il n'est pas fait mention de beys algériens avant 1638, époque à laquelle nous voyons par le Père Dan que le bey de Constantine, Mourad, fut battu par les chefs nomades du pays, qui lui refusaient le paiement de la Lezma.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» HENRI TAUXIER,

» Sous-lieutenant au 74<sup>e</sup> de ligne. »

*Note de la Rédaction.* — L'argumentation de M. Tauxier s'appuie sur les bases suivantes :

« L'acte d'exemption des Chorfa du Titeri, daté de 1548, » est faux, parce qu'il attribue le titre de Bey au chef provincial qui y figure et qu'à cette époque, il n'y avait pas » encore de Beys en Algérie, les fonctionnaires ainsi dési- » gnés n'ayant existé que près d'un siècle plus tard. »

« Une des preuves, c'est qu'Haedo qui écrivait en 1612 ne » les mentionne pas encore, etc., etc. »

M. Tauxier rappelle, à ce sujet, que M. Berbrugger a fait remarquer que les pièces officielles sur lesquelles on avait établi les listes des Beys de Titeri *étaient fausses en bonne partie*.

C'est donner trop d'extension à nos paroles, car nous avons dit seulement : ... « *Certains*, au moins, de ces titres pourraient avoir été fabriqués longtemps après la date qu'ils portent... » (V. Tome 9<sup>e</sup> de la *Revue*, page 284). On verra, tout-à-l'heure, pourquoi nous tenons à ce que notre accusation ne prenne pas une portée plus grande que celle que nous avons entendu lui donner.

En effet, en admettant que les Chorfa soient appelés à intervenir dans le débat pour défendre leurs titres incriminés de faux, ne pourraient-ils pas argumenter ainsi, en les

supposant plus au courant qu'ils ne le sont de l'histoire de leur pays ?

« Selon vous, en 1548, (diraient-ils) il n'y avait pas encore de Beys en Algérie. C'est là une simple assertion à l'appui de laquelle vous ne produisez qu'une preuve négative — c'est-à-dire insuffisante — à savoir le silence d'Haedo qui n'en parle pas en 1612, année où vous dites qu'il écrivait son livre (1).

» D'abord, 1612 est la date de la publication et non celle de la composition de ce livre, ce qu'il importe de noter.

» Ensuite, Haedo n'est pas un juge sans appel dans les choses indigènes, car, il n'a jamais visité l'Algérie ; il n'a fait que compiler et coordonner des mémoires fournis à l'archevêque de Palerme par des esclaves rachetés, ainsi qu'il le déclare lui-même, dans sa préface. Malheureusement, on ne lit guère les préfaces, surtout en France.

» Haedo, aussi étranger à la langue turque qu'à la langue arabe, donne le titre de *Rois* (Reyes) aux chefs de la Régence d'Alger. Serait-ce une raison pour déclarer faux tout acte où l'on ne les qualifierait pas de *Rois* ?

» Kheir-ed-Din, le véritable fondateur de l'établissement turc en Algérie, est dit *Moulana*, notre maître, dans une inscription qui porte le n° 36 de la section épigraphique indigène du Musée d'Alger, inscription qui a figuré pendant trois siècles sur la muraille extérieure de la Jenina, comme vous appelez le *Dar Soltan* ou vieux palais des pachas d'Alger. Nos anciens chroniqueurs nommaient ces pachas *Moulouk*, ce qui revient aux *Reyes* d'Haedo. La chancellerie ottomane accorda au premier d'entre eux, à Kheir-ed-Din, le titre de Beglerbeg, c'est-à-dire de *Bey en chef*, *Bey des beys*. N'était-il pas naturel, dès lors, d'appeler *Beys* les chefs secondaires qui les représentaient dans les provinces ?

» Or, Haedo constate que dès 1520, Kheir-ed-Din eut un de ces représentants à Constantine ; il est probable qu'il en

---

(1) Comme nous écrivons ceci au Tombeau de la Chrétienne, il nous est impossible de vérifier si en effet Haedo n'a point parlé des Beys.

avait également dans le Titeri. Au moins, la lecture de son autobiographie (R'azaouat Kheir-ed-Din) le donne à penser.

» Que nos ancêtres aient appelé *beys* les représentants parmi eux du Bey en chef d'Alger, cela était logique, si ce n'était pas officiel. Ils ont pu d'ailleurs commettre cette légère erreur sciemment et pour flatter celui qui tenait leurs destinées entre ses mains; en tout cas, la présence de ce titre dans un ancien acte n'autorise assurément pas à taxer celui-ci de faux. On verra, tout-à-l'heure, quelque chose de plus concluant encore sur la matière.

» En somme, nous demandons qu'on nous produise la preuve authentique du fait allégué, qu'il n'y pas eu de beys en Algérie avant le milieu du 17<sup>e</sup> siècle.

» Quant aux indications que M. Berbrugger — (1) Voici notre tour arrivé ! ) — a tirées des divergences qui existent entre les deux listes de beys de Titeri, nous allons mettre ici ces documents en regard; nous les discuterons ensuite.

## LISTE

DE M. FL. PHARAON.

|                                               |      |
|-----------------------------------------------|------|
| Redjem Bey, en                                | 1548 |
| Yahya,                                        | 1568 |
| <i>Ramdam pacha</i> ,                         | 1575 |
| Moustafa,                                     | 1580 |
| Mourad,                                       | 1583 |
| Mahmoud,                                      | 1584 |
| Kaïd el-Houssin, Gouverneur de Médéa,         | 1585 |
| Djafar Bey,                                   | 1591 |
| Kaïd el Djiche (chef des troupes),            | 1593 |
| Farhat Bey, Commandant des troupes de Titeri, | 1615 |

## LISTE

DE MM. AUCAPITAINE ET FEDERMANN.

|         |      |
|---------|------|
| Redjeb, | 1548 |
|---------|------|

---

(1) V. Tome 9<sup>e</sup> de la *Revue*, page 284, au bas de la note.

Kaïd Youssef, Com-  
mandant des trou-  
pes de Titeri,

1619

Chaban bey, 1633

Mohammed, 1650

*Smaïl pacha* 1670

*Hassan pacha.* 1687

Mohammed, 1692

Hemou, 1716

Sliman, 1728

Ali, 1744

Mohammed, 1753

Osman. 1757

Ibrahim, 1759

Chaban, 1633

Farhat, 1663

Mohammed, 1692

Hossain, 1706

Sliman, 1728

Osman, 1734

Ali, 1744

Mohammed, 1746

Ibrahim. 1759

Hadj Ali, 1760

Yahya, 1762

Osman, 1763

Darem . . . .

Ali Djenouiz 1766

Ismaël, 1767

Mamerli . . . .

Softa, de . . . à 1775

Hassan 1805

Moustafa de 1819 à 1830

« On serait tenté, au premier aspect, de rayer de la liste de M. Pharaon les *Pachas* Ramdan, Smaïl et Hassan qui ne semblent pas devoir figurer sur une liste de *Beys*, si l'on ne considérait qu'avant de gouverner toute la Régence, ils avaient très-bien pu en administrer une partie, ainsi qu'il arriva à Kour Abdi, dont nous reparlerons bientôt. Au reste, que l'on élimine ou que l'on maintienne ces trois noms douteux, cela n'est d'aucune influence dans la question qui nous occupe.

« Arrêtons plutôt notre attention — et d'une façon toute spéciale — sur le personnage qui était à la tête du Titeri en

1593 et que la liste Fl. Ph. désigne seulement par le titre de *Caïd el-Djiche*, ou chef de l'armée. Immédiatement après, on trouve un Farhat *Bey*, qualifié aussi de *Caïd el-Djiche*. Est-ce que cette réunion des titres de *Bey* et de *Caïd* sur un même individu ne sera pas un trait de lumière pour M. Tauxier et n'y verra-t-il pas l'origine d'une synonymie qui éclaircit fort bien la matière ? En effet, il n'y a plus lieu de s'étonner qu'Hacdo appelle *Caïd* le gouverneur provincial que nos actes nomment *Bey*, puisqu'en définitive les deux titres lui appartenaient officiellement ou par déférence, et servaient à désigner une seule et même fonction, dans le langage usuel.

« M. Berbrugger voit une raison de suspecter nos actes dans une lacune considérable de la liste de MM. Aucapitaine et Fédermann, comparée à celle de M. Pharaon, lacune de près d'un siècle entre le premier Bey de Titeri, Redjeb, en 1548, et Chaban Bey, en 1633. Il nous semble qu'il oublie la manière dont ces listes ont été composées et que ceux qui les ont dressées se sont bornés à relever dans les actes qui leur passaient sous les yeux les noms de beys qui s'y trouvaient cités, puis à les ranger chronologiquement. La lacune relevée par notre accusateur prouve donc seulement que les auteurs de la deuxième liste n'ayant pas eu à leur disposition d'actes relatifs à l'époque qui répond à cette lacune, n'ont pu citer aucun Bey de ladite époque. Mais il serait à la fois illogique et injuste de tirer de cette circonstance aucune conclusion défavorable à nos actes d'exemptions.

« Quant aux motifs de suspicion d'autre nature auxquels M. Berbrugger fait allusion vaguement dans le même article, nous n'avons pas su les découvrir et nous attendrons pour les discuter qu'ils nous soient présentés directement.

« Nous ne pensons pas que ce soit, par exemple, l'omission sur les listes du nom de Kour Abdi, qui fut Bey de Titeri avant d'être pacha d'Alger ; en tous cas, il y aurait lieu de dire comme ci-dessus : Cela prouve seulement qu'il n'est tombé entre les mains des auteurs desdites listes aucun acte où figurât Kour Abdi ; mais il n'y a absolument rien à en conclure contre l'authenticité de ces actes.

« La discussion nous paraissant épuisée, nous terminerons en faisant un appel, qui sera certainement entendu, à la loyauté et aux lumières de nos honorables accusateurs. »

M. le sous-lieutenant Tauxier nous pardonnera sans doute d'avoir reproduit ici le plaidoyer des Chorfa ; d'autant mieux que nous avons notre très-bonne part de leurs critiques. Comme ces critiques sont justes, après tout, nous nous empressons, en ce qui nous concerne, de faire amende honorable pour une accusation qui n'était vraiment pas assez justifiée ; nous estimant doublement heureux de pouvoir réparer une injustice et de revenir sur un sujet que nous avons effleuré seulement et qui mérite d'être traité à fond.

Cependant, il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que tous les actes anciens de ce genre soient d'une authenticité et d'une sincérité complètes. Il faut avouer seulement que les soupçons qu'ils peuvent soulever n'ont pas encore été justifiés par des preuves inattaquables.

A. BERBRUGGER.

UNE PIERRE D'ACHOPPEMENT ÉPIGRAPHIQUE. — Parmi les pièces à l'appui du *Précis des campagnes de l'Amiral Pierre Bouvet*, très-intéressant ouvrage récemment publié, figure, à la page 255, une lettre de l'Amiral Duperré, qui se termine par cette date :

« 23 septembre, 3 heures P. M. »

L'éditeur a cru devoir, dans l'intérêt de ses lecteurs, peu familiarisés avec les arcanes de l'épigraphie, donner une traduction de l'abréviation P. M., qui, selon lui, représente les mots *Port Militaire*. Nous croyons qu'il s'est grandement trompé et qu'il fallait traduire : *Post Meridiem*, après-midi. Voici sur quoi nous fondons notre opinion.

Il est peu de nos officiers de marine qui ignorent l'anglais, langue parlée par deux des grandes puissances maritimes de l'époque, l'Angleterre et les Etats-Unis, et qui naturellement doit avoir une grande importance à leur yeux ; or, dans cette langue, on emploie fréquemment, même dans l'usage vulgaire, les abréviations A. M. et P. M., *Ante Meridiem*, *Post Meridiem*,

pour déterminer les heures avec plus de précision. Ces abréviations, très-commodes dans la pratique, sont certainement connues de tous nos marins instruits; et l'amiral Duperré ne pouvait éprouver aucun scrupule national à en faire usage, puisqu'après tout, elles appartiennent à un vocabulaire qui est, ainsi que le grec, devenu commun à tous les peuples civilisés de l'époque, à celui de la langue latine.

Avons-nous besoin d'ajouter que dans le cas qui nous occupe « 23 septembre, 3 heures de *l'après-midi* » est infiniment plus naturel que « 23 septembre, 3 heures, *Port Militaire?* »

Par cette erreur, qui porte sur une abréviation encore usitée de nos jours, on se fera une idée des erreurs que l'on peut commettre sur celles de l'antiquité. C'est à ne pas oser regarder un sigle en face !

TAMGOUT. — M. le général de division de Wimpffen, commandant la province d'Alger, vient d'envoyer à notre musée l'empreinte en plâtre d'une inscription romaine découverte récemment en Kabilie, dans des circonstances indiquées avec soin et clarté dans la note ci-dessous, laquelle était jointe à l'envoi.

« M. le capitaine d'Etat-Major Mercier, pendant ses opérations géodésiques dans la tribu des Beni Flik, cercle de Tizi-Ouzou, a pu observer des ruines romaines restées inconnues jusqu'ici et que l'incendie des broussailles a mises récemment au jour. Il s'y trouvait une inscription à demie enterrée.

« Informé de cette découverte, M. Poissonnier, commandant supérieur de Tizi-Ouzou, envoya sur les lieux un officier du bureau arabe, M. Toustain, avec mission de déblayer cette épigraphe et de recueillir, d'ailleurs, tous les renseignements propres à éclairer sur la nature et la destination des constructions antiques où elle avait été observée. Voici le résultat de cette mission.

« La construction signalée est une tour et se trouve dans la tribu kabile des Beni Flik, sur un mamelon appelé *Daouark*, dépendant du village d'Elma Guechtoun; elle est circulaire avec un diamètre de 7 mètres et il n'en subsiste que quel-

ques pierres en place, les autres étant éparses, près et autour, sur le sol. Elle est à environ un kilomètre de Tamgout où l'on voit les ruines d'un poste antique et une prise d'eau qui alimentait l'ancienne colonie romaine de *Rusazus*, sur l'emplacement de laquelle il y a aujourd'hui la dachera ou village de Zeffoun.

« Le croquis joint à cette note indique des ruines romaines auprès de la mosquée de Tamgout, ainsi qu'entre cette mosquée et la tour; les dernières se rapportent à trois fontaines antiques.

« Le mur de la tour dont il s'agit, et qui ne s'élevait pas de plus de 2 mètres 50 centimètres au-dessus du sol, est construit en pierres de tailles larges de 70 à 80 centimètres, invariablement hautes de 47 centimètres et toutes percées d'un trou de louve, à en juger par celles qui sont tombées au pied de la construction.

« On ne remarque pas de porte à cette tour et aucune pierre n'en indique l'existence par sa taille spéciale et bien connue. On se demande si l'inscription, trouvée à l'Est de la tour figurait à son frontispice; dans cette hypothèse, l'entrée eût été à l'orient et probablement de forme rectangulaire.

« Cette inscription est un peu effacée sur la partie qui était hors de terre et, par conséquent, exposée aux influences atmosphériques; elle paraît, au premier abord, d'une lecture et d'une traduction difficiles. Au reste, M. Toustain l'ayant fait mouler en plâtre, on est sûr d'en avoir un fidèle fac-simile et d'échapper ainsi aux chances d'erreur des copies ordinaires. »

*Note de la Rédaction.* — La pierre sur laquelle l'inscription est gravée mesure 47<sup>c</sup> de hauteur sur 72<sup>c</sup> de largeur; sa surface est très-raboteuse et présente des défauts qui ont obligé à laisser entre certains mots, ou même, parties de mots, un écartement plus grand que d'ordinaire. Les lettres, qui ont une hauteur moyenne de 2<sup>c</sup> 1/2, sont grossièrement tracées et de forme très-irrégulière, les A ressemblant à un *lambda*, les R ayant leurs parties courbes très-éloignées du montant

au milieu duquel ces parties devraient s'insérer.

Malgré les difficultés de lecture signalées plus haut, et qui ne sont pas exagérées, nous lisons :

IMP. CAES. L. SEPTI.....  
 RO PIO PERTINACI A.....  
 B. PART. PONT. MAX.....  
 IMP. CAES. M. AVRELI....  
 NINO.....  
 CAES. AVGG. TVRR..  
 RVINA LAP SAM EX PRE  
 CEPTO P. AELI PEREGRINI  
 V. E. PROC. AVGGG. RVS.....  
 ....MA RESTITVERVNT

Cette inscription nous étant parvenue au moment de mettre sous presse la dernière feuille de ce numéro, le temps nous manque pour la commenter avec tout le détail qu'elle mérite. Nous nous bornerons à en donner aujourd'hui la traduction que voici :

« Sous le règne de l'Empereur César Lucius Septimius Severus, pieux, pertinax, adiabénique, arabe, parthique, grand pontife.....et de l'Empereur César Marc Aurèle Antonin, de son frère Géta et de Julia Domna, mère des deux Césars Augustes, par ordre de Publius Aelius Peregrinus, procurateur des trois Augustes, les citoyens de Rusazus ont relevé avec un bon vouloir diligent une tour qui était tombée en ruines. »

Au prochain numéro, nous entrerons dans de plus grands détails.

A. BERBRUGGER.

## NÉCROLOGIE.

Depuis la publication de notre dernier n<sup>o</sup>, nous avons perdu deux de nos correspondants : le Dr Barth, l'illustre voyageur en Afrique, et M. Otten, sous-préfet de Mostaganem, un des bienfaiteurs du Musée d'Alger.

Le Dr Barth s'est élevé un monument impérissable, par les ouvrages qu'il a laissés après lui et qui embrassent non seulement le centre de l'Afrique, mais aussi la partie Nord, celle qui nous intéresse le plus. Chacun sait de quel courage personnel il a fait preuve, quel zèle ardent pour la science il a déployé pendant les cinq années qu'il a passées dans le Soudan. Après avoir vu mourir successivement ses collègues